

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES BOURSES CRÉDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MÉCÉNAT

PRÉAMBULE

Le Crédit Agricole Île-de-France Mécénat constate avec intérêt que :

- l'importance de l'agriculture francilienne demeure fondamentale dans l'équilibre de la région Île-de-France, tant à travers ses développements actuels que futurs ;
- la recherche française, à hauteur d'environ 40 %, est concentrée sur la région Île-de-France ;
- le pôle de Saclay représente des enjeux majeurs sur le plan international ;
- les attentes essentielles des populations métropolitaines sont fortes envers les nouvelles formes d'agriculture urbaine et périurbaine.

Dans ce contexte, le *Crédit Agricole Île-de-France Mécénat* et l'*Académie d'Agriculture de France* se sont associés pour attribuer des bourses aux jeunes chercheurs travaillant sur les thématiques listées ci-dessous, dans une optique :

- tournée vers les problématiques de l'agriculture en Île-de-France,
- et pouvant contribuer aux attentes des acteurs professionnels et à la promotion des produits régionaux.

Ces bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ; elles pourront également être attribuées à des techniciens inscrits dans des formations d'approfondissement et poursuivant des travaux originaux.

Les bourses auront pour objet :

- de faciliter un stage ou sa prolongation, dans un centre de recherches ou dans un service technique en France et à l'étranger ;
- ou de permettre la participation d'un jeune chercheur à une manifestation scientifique ;
- ou d'aider à la présentation de résultats scientifiques ou techniques.

CHAMP D'APPLICATION

Les travaux des chercheurs devront correspondre – au moins pour une part importante – à des domaines touchant l'agriculture en Île-de-France : productions (y compris les forêts et l'aquaculture d'eau douce), transformation, utilisation et valorisation des produits ; équipements ; aménagements de l'espace ; protection de l'environnement.

Les disciplines concernées seront prioritairement :

- la chimie biologique,
- la microbiologie,
- la phytopharmacie,
- la génétique,
- la phytotechnie,
- la zootechnie.

- la sylviculture,
- les cultures spécialisées,
- les sciences de la nutrition,
- la statistique,
- la sociologie agricole,
- les nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- l'économie.

appliquées à tous les domaines agronomiques.

Ces bourses ne sont pas renouvelables ; elles n'ont pas pour objet d'aider à prolonger au-delà de 3 ans la préparation d'une thèse, ni de faciliter la réalisation de stages post-doctoraux.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de nationalité française et être âgés de moins de 30 ans à la fin de l'année de dépôt du dossier.

Les dossiers de candidature doivent être parvenir **avant le 31 mars 2020** au bureau du Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture, sous le couvert d'une personnalité scientifique appartenant à l'organisme dont relève le candidat.

Un dossier doit comporter les pièces indiquées en annexe.

Les pièces n° 5 et 6 seront envoyées également par voie électronique.

MONTANT ET NOMBRE DES BOURSES ET MODE D'ATTRIBUTION

Montant maximal de la bourse : 2.000 EUROS

L'examen des dossiers est assuré par un jury comprenant des personnalités de Crédit Agricole Île-de-France Mécénat et des membres de l'AFF désignés par son Bureau.

Les décisions seront notifiées aux candidats dans le courant du deuxième trimestre 2020.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an et à remettre un rapport au terme de leur mission (cf. annexe).

RAPPEL DU CALENDRIER

Date limite de dépôt des dossiers : 31 mars 2020

Décision d'attribution : courant 2^e trimestre 2020

Remise des rapports : avant le 31 mars 2021

Constant LECOEUR Secrétaire perpétuel

ANNEXE

COMPOSITION DU DOSSIER

- **1** La fiche récapitulative jointe, établie par le candidat et signée par les personnes indiquées ;
- 2 Photocopie de la carte nationale d'identité ;
- 3 Un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- **4** Un *curriculum vitae*, accompagné d'un certificat officiel d'obtention des deux diplômes les plus importants ;
- **5 Pour les chercheurs**, la liste des publications, le résumé du rapport du Master 2 (accompagné de la liste des membres du jury) ; si la soutenance du Master 2 est programmée après la date de remise du dossier (31 mars) ce dernier devra être complété sur ce point précis avant le 15 novembre.
 - Pour les techniciens, une note sur les travaux réalisés et les services rendus.
- **6** Un rapport (entre 2 et 4 pages) établi par le candidat, exposant son projet de recherche en décrivant son état d'avancement et précisant les raisons et le montant de l'aide demandée ;
- **7** L'accord du directeur du laboratoire d'accueil pour soutenir la réalisation du programme proposé ;
- **8** L'avis du scientifique qui accepte de diriger le projet, si ce n'est pas le directeur du laboratoire lui-même ;
- 9 L'engagement ci-après :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)...... m'engage, en cas d'attribution d'une bourse Crédit Agricole Île-de-France Mécénat :

- 1 à utiliser le crédit alloué dans un délai maximum d'un an à partir de la date d'attribution pour développer le projet proposé, ou à restituer la somme reçue en cas d'impossibilité ;
- 2 à adresser au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, dès la fin de mon travail ou de ma mission, et au plus tard le 31 mars 2021, un rapport qui aura été préalablement soumis à Mr (Mme)...... qui patronne ma demande de bourse.

Date : Signature :

ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE FONDATION DUFRENOY

Fiche récapitulative d'une demande de bourse

CADRE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT (DACTYLOGRAPHIE OU ÉCRITURE LISIBLE)		
ET A SIGNER PAR LES PERSONNES INDIQUÉES 1 5		
1	4	5
2		
2		
3		
Date SIGNATURES		
Le candidat	Le directeur de l'organisme ou	Le scientifique qui dirige le
	Le directeur de l'organisme ou laboratoire d'accueil	projet
		, ,

- 1 Nom, prénom, adresse du candidat et adresse courriel.
- 2 Date de naissance et situation de famille.
- **3** Ressources (salaire, bourse, vacations, etc.) : montant mensuel et période couverte par le contrat.
- Caractéristiques des deux diplômes les plus élevés : diplôme, discipline scientifique, année et lieu d'obtention, sujet traité (si un mémoire a été rédigé, donner son titre).
 - **b** Autres travaux qui n'ont pas été sanctionnés par un diplôme ; préciser s'il y a eu publication.
- 5 Projet pour lequel une aide est demandée, en indiquant clairement :
 - a le sujet du travail ;
 - le laboratoire ou organisme d'accueil et le nom de son directeur ;
 - le nom du scientifique qui a accepté de diriger le projet ;
 - d l'objet précis du financement sollicité.